

[< Précédent](#)

# Comptabilité et environnement : l'impossible mariage ?

| Sylvain Maechler, Junior Fellow de l'Institut Open Diplomacy

20 novembre 2020 · Economie, Environnement

---

« *La Commission aidera aussi les entreprises et d'autres parties prenantes à pratiques comptables normalisées concernant le capital naturel* ». Voici ce que la Commission européenne dans son Pacte vert en décembre 2019 afin de mesurer et harmoniser les relations entre les systèmes économiques et environnementaux. Les avantages d'une telle comptabilité du capital naturel sont multiples : permettre aux investisseurs et autres « *parties-prenantes* » d'accéder à des informations fiables, aux entreprises de mettre en place des systèmes de gestion des risques environnementaux robustes ou d'instaurer une fiscalité environnementale ambitieuse. Cependant, la route est encore longue avant que ce projet ne réponde à toutes ses promesses.



## Comptabilité et environnement : les difficultés tech

L'histoire du capitalisme et celle de la comptabilité, méthode pour enregistrer le passé et aborder un futur incertain, sont indissociables. En simplifiant la réalité, la comptabilité permet de mieux « voir le monde », un monde si possible défini en unités monétaires qui permettrait de révéler à un moment défini au préalable. Comme [Joseph Schumpeter](#) déjà en 1942, « *le capitalisme élève l'unité monétaire [...] à la dignité d'unité de compte, d'autres termes, la pratique capitaliste convertit l'unité de monnaie en un instrument rationnel des coûts et des profits, grâce auquel il construit le monument grandiose de la comptabilité* ».

Dès lors, les normes IFRS, qui s'appliquent à toutes les sociétés cotées sur les marchés financiers, délaissent très largement les enjeux environnementaux s'ils n'ont pas un impact significatif sur les comptes (financiers) de l'entreprise. L'environnement peut ainsi être partiellement intégré.

lorsque des provisions doivent être passées en vue de la remise en état d'un site central nucléaire, ce sont parfois des provisions de plusieurs milliards. La comptabilité privée ne permet d'intégrer l'environnement que s'il se montre « *fin matériel* » : s'il a un impact direct et significatif en termes financiers sur une entité comptable. KPMG considère ainsi que des informations sont matérielles si leur absence est susceptible d'influencer les décisions des principaux utilisateurs des états financiers : investisseurs. L'environnement n'aurait-il donc aucune influence sur leurs décisions ? L'heure, le peu d'informations liées à l'environnement est généralement relégué dans les annexes du bilan comptable.

L'intégration de l'environnement n'est guère plus une réussite pour la comptabilité malgré la mobilisation d'une multitude d'experts en comptabilité, statistique et économie de l'environnement pour développer un PIB vert depuis les années 1990. L'ambitieux *Agenda 21* soulignait pourtant la nécessité de développer des « *comptabilité environnementale et économique intégrée* », amenant la Commission de l'ONU à publier en 1993 un premier cadre comptable en la matière. En 2012, une version accédait même au statut de « *norme internationale* ». Cependant, ces cadres sont toujours considérés comme « satellites » à la comptabilité traditionnelle, et restent utilisés en matière de prise de décision, cantonnés aux arènes expertes. Les débats restent toujours et encore sur un point central : peut-on vraiment intégrer à la comptabilité des valeurs monétaires ne peuvent être créées que de manière artificielle ?



## Monétiser pour protéger

La nature « *que le capital peut voir* » ([Morgan M. Robertson](#)) ne se laisse pas amadouer. Ce ne sont pourtant pas les études et rapports qui font défaut, de [l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire](#) de 2005 demandée par le Secrétaire général d'Annan, à l'étude TEEB - Économie des écosystèmes et de la biodiversité de 2011, à une proposition des ministres de l'Environnement du G8+5 de 2007, jusqu'au [rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les écosystèmes](#) - IPBES. Une multitude d'experts en biologie, écologie, cartographie et économie ont tenté d'attribuer les meilleures valeurs possibles à la nature. Et ce sont de plus en plus les appels à protéger la nature motivés par sa valeur que seule la monnaie permet de révéler. Selon les calculs du [WWF](#) en 2018, la nature représente plus de 125 milliards de dollars de services annuels.



La nomination de Pavan Sukhdev, ancien de la Deutsche Bank, à la tête de l'étude en partie pour but de mobiliser les entreprises. Pari en partie réussi, puisqu'en 2017 Kering publiait les premiers « comptes de pertes et profits environnementaux » : notamment de coûts hypothétiques de dépollution ou du controversé coût social. Depuis, l'exercice a été réitéré à de nombreuses reprises : en 2019 le **résultat** déficitaire de 524 millions d'euros. Peu importe cependant, puisque faire l'exercice, c'est déjà en partie gagné. En effet, aucun lien direct n'a été réalisé avec la comptabilité financière, à la comparaison : ces pertes environnementales ont augmenté moins vite que les profits financiers. Mais pouvait-on soustraire, dans la comptabilité financière, ces 524 millions d'euros de profits de Kering la même année ? Pour le folklore, peut-être. Mais légalement, Kering ne peut pas modifier ainsi ses comptes.

En plus de définir ce qui peut ou non être intégré à la comptabilité, les normes comptables environnementales devraient ainsi préciser la manière de calculer ce qui doit y être intégré. Car lorsque des entreprises s'adonnent à de tels exercices, les résultats, en particulier les pertes, restent difficilement comparables. L'entreprise franco-suisse **LafargeHolcim** s'est livrée à un exercice similaire à celui de Kering en 2017, pour évaluer le coût social des émissions de gaz à effets de serre. Avoir sélectionné un prix de la tonne de carbone social du carbone ») à 30 euros lui a permis de présenter des résultats plus flatteurs. Cette année, l'entreprise Olam réalisait un exercice similaire avec un prix du carbone de 10 euros. Surtout **la Commission Stern-Stiglitz** (Commission de Haut Niveau sur le Climat) soulignait qu'« *à moins de 40 dollars la tonne de carbone en 2020, l'Accord de Paris n'est pas tenable* ».

Si l'un des objectifs de la comptabilité est la comparaison, il est encore loin d'être atteint, si le carbone ne représente en réalité qu'une mince partie du capital à comptabiliser, il est l'élément le plus aisément calculable. Il reste d'autant plus difficile de trouver un prix commun et normalisé pour la biodiversité et les services écosystémiques. Les multiples interactions avec les cycles biogéochimiques restent **largement incertaines**.



## Au croisement des chemins

Malgré ces limites à l'intégration de la nature dans la comptabilité, les prochains pourraient s'avérer déterminants. En ce qui concerne la comptabilité publique, une nouvelle version du système de comptabilité nationale - SNA est en travail, avec l'objectif d'adopter une nouvelle norme d'ici 2025. Parmi les enjeux, l'intégration du secteur informel encore invisibilisé dans le calcul du PIB comme de la nature, mais é discuté de manière coordonnée avec les acteurs privés. La Banque mondiale a initié une grande coalition : *Combining Forces on Natural Capital*. Du côté du secteur privé, les pratiques de la comptabilité ne sont jamais loin – eux qui ont collaboré au développement de méthodologies utilisées par LafargeHolcim ou Kering, mais également Novartis, réunis sous la houlette d'organisations telles la *Natural Capital Coalition*. Cette dernière a pour mission de fédérer des entreprises par le biais d'échanges d'expertise et de leur « *natural capital journey* ».

C'est dans ce sillage que souhaite s'inscrire le Pacte vert de décembre 2019. L'Union européenne a mandaté l'organisation *Value Balancing Alliance*, créée pour l'occasion, pour développer des principes de comptabilité environnementale, le **E-GAAP** - *Environmentally Generally Accepted Accounting Principles*. Le tout sur le fondement de données fiables et harmonisées de l'environnement, avec le soutien des Big Four de la comptabilité en tant que service *pro bono*.

Les Big Four placent cependant leurs pions sur plusieurs tableaux, eux qui possèdent également un réel pouvoir auprès des organismes de normalisation traditionnels comme l'*International Accounting Standards Board*, qui développe les normes IFRS. Les Big Four sont la première source de financement devant l'Union européenne, le Japon ou le Royaume-Uni. Le projet de l'IASB diffère grandement de celui de la *Value Balancing Alliance*, qui vise uniquement à renforcer l'intégration des impacts environnementaux (essentielle pour les effets de serre) considérés comme « financièrement matériels ». C'est dans ce cadre qu'il travaille notamment la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* - TCFD créée en 2016 sous l'impulsion du *Financial Stability Board* - FSB et présidée par Michael Bloomberg.

La consultation initiée à l'été 2020 par l'IFRS sur **l'intégration de critères de durabilité** dans les normes souligne cependant le caractère restrictif de la matérialité. Étendre la notion de matérialité implique de complexifier encore les normes, mais peut aussi engendrer de nouvelles responsabilités légales en cas de divulgation d'informations environnementales qui viendraient à être considérées comme matérielles. L'Union européenne a déjà annoncé son ambition de dépasser l'IFRS. Le Groupe consultatif européen sur l'information financière n'entend ainsi pas suivre l'IFRS sur des normes de durabilité, et a créé en 2020 un **travail** afin de pousser plus loin les frontières de la matérialité.



## Impossible mariage ?

Les débats sur la potentielle transformation du capitalisme par le biais de la comptabilité environnementale se concentrent sur le concept de matérialité : jusqu'où pousser l'intégration de la nature ? Une conception faible de la matérialité limite l'environnement essentiellement aux gaz à effet de serre et à ses impacts financiers. De l'autre, les méthodes holistiques d'évaluation de la nature manquent cruellement de cohérence. En outre, réduire la nature à des valeurs monétaires n'effacerait-il pas encore un peu plus la complexité que la comptabilité environnementale a justement de révéler ? Dans les deux cas, à force de trop simplifier, le risque est réel de perdre de vue l'essentiel.

Une politique fiscale fondée sur de telles comptabilités environnementales semble encore loin. Pourtant, toujours plus d'entreprises s'adonnent à l'exercice de la comptabilité environnementale. Alors, s'agit-il de délivrer un blanc-seing à des entreprises jugées vertueuses d'un point de vue environnemental ?



environnemental pour autant qu'elles réalisent l'exercice ? Prenons garde à ce que la nouvelle forme de comptabilité ne devienne pas un nouvel outil de communication d'entreprises qui n'internaliseraient pas les externalités négatives, mais uniquement des externalités positives. Affaire à suivre.

 [Billet précédent](#)

[La stratégie d'exportation des normes techniques chinoises](#)

[Billet suivant](#)

[Vers un nouveau modèle pour le transport maritime à...](#)

 [Revenir au site](#)



Sabine Un article très intéressant ! On pouvait également citer l'exemple de l'entreprise qui a créé un nouvel indicateur le bénéfice net par action courant ajusté du carbone  
22 novembre, 2020, 03:34pm · Répondre



Ecrire un  
commentaire...

Nom

E-mail

Annuler